

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
 TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
 DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
 MENAGERES**

Séance du 04 Avril 2019

Question n°5

Compte Administratif et Compte de Gestion 2018

L'an deux mille dix-neuf, le **04 Avril** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 22 Mars 2019.

17 délégués titulaires sur 29 étaient présents et 2 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Emile EHRET, Jérôme FINCK, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Richard MAZAJCZYK, Michel GALMICHE, Michel JACOBBERGER, Miche TRITRE, Jean-Claude MILLE, Jean PAOLI, Pascal PETITJEAN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL

Avaient donné procuration : Eric PARROT à Jean-Luc ANDERHUEBER, Gilles HEINRICH à André PICCINELLI.

Étaient Excusés : Maurice COURTOIS, Félice ZWINGELSTEIN, Thierry STEINBAUER

Étaient Absents : Eliane FARNY, Didier SANSIG, Francis LIECHTELE, Luc SENGLER, Jean-Pierre BRINGARD, Christophe GEORGES, Alphonse M'BOUKOU

Secrétaire de séance : Jérôme FINCK

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	19

Vote		
Pour	Contre	Abstention
18	0	1

Date de Convocation : 22 Mars 2019

Date d'affichage : 12 Avril 2019

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la délibération du 21 Mars 2017 instaurant Monsieur EHRET comme premier Vice-Président du SICTOM en charge de la communication, la prévention et les Finances,

Considérant que Patrick MIESCH, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Emile EHRET pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à 18 voix pour et 1 abstention :

- approuve le compte administratif 2018, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section Fonctionnement :

Dépenses : 5 650 977,92 €
Recettes : 7 575 206,57 €
Résultat : 1 924 228,65 € (excédent)

Section Investissement :

Dépenses : 516 277,99 €
Recettes : 1 101 453,69 €
Résultat : 585 175,70 € (excédent)

- constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- arrête les résultats définitifs de l'exercice 2018 tels que résumés ci-dessus

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président,


Emile EHRET

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le

12 Avril 2019

9 Avril 2019